

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise

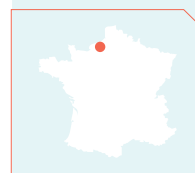


→ FICHE EXPÉRIENCES



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



L'association AEPJR met en place des actions d'accompagnement, qu'elle ouvre aux entreprises situées dans le périmètre PPI.

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE

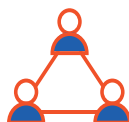


Depuis plus de 40 ans, l'AEPJR porte des projets collectifs entre les industriels de la zone industrielle. Fortement impliquée dans l'élaboration du PPRT, c'est donc assez naturellement que cette association est devenue le pilote des démarches d'accompagnement à sa mise en œuvre. Les actions liées au PPRT et celles initiées antérieurement sont articulées pour proposer une offre globale autour de la prévention et la gestion de crise sur un périmètre qui s'étend au-delà du zonage PPRT.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > La circulaire plates-formes est appliquée de manière atypique : le règlement du PPRT prescrit une « démarche de coordination » pour constituer une « zone industrielle cohérente ».
- > L'obligation de mise en place de PMA-AE est inscrite dans le règlement PPRT. Toutes les entreprises, exceptées celles implantées en zone b et v, doivent en établir un dans leur établissement.
- > Les entreprises qui souhaitent intégrer la « zone industrielle cohérente » doivent engager une démarche de coordination avec l'entreprise qui génère les phénomènes dangereux sur leurs biens.

ACTEURS IMPLIQUÉS



L'AEPJR

Elle a pour mission d'améliorer l'efficacité de ses membres dans les domaines de la sécurité, l'environnement, la formation, et proposer des solutions concrètes aux administrations concernées.

Les collectivités

Premier partenaire de l'AEPJR, Caux Seine agglomération anime l'association.

Les services de l'État

Ils sont associés à l'élaboration d'outils et participent aux réunions.



FICHE EXPÉRIENCES

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI
ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME

OBJECTIFS

- > Accompagner la **mise en place des PMA-AE**
- > Améliorer la transmission de **l'alerte et la communication à chaud**
- > Favoriser la **connaissance mutuelle** des entreprises

DESCRIPTIF

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est essentiellement structuré autour d'une **approche collective**. L'AEPJR met à disposition des documents cadre, des supports d'information et des réunions collectives. Les acteurs économiques qui en ont besoin peuvent solliciter des rendez-vous individuels.

L'AEPJR répond quotidiennement à leurs questions.

COORDINATION

L'AEPJR propose différents temps d'échanges entre les entreprises. Au-delà de la réunion annuelle de coordination prescrite dans le règlement du PPRT, elle organise environ **4 réunions par an sur des thématiques communes aux entreprises**. Elles abordent des sujets tels que leurs obligations liées aux risques ou leurs liens avec l'administration. Les services de l'État sont régulièrement conviés. A la demande des participants, certains thèmes sont travaillés par des visites de sites ou dans des groupes de travail.

PMA-AE

Les acteurs économiques peuvent s'appuyer sur un **recueil de conseils** qui leur a été transmis et présenté lors d'une réunion. Les plans élaborés doivent d'ailleurs être compatibles avec ce document conçu par les acteurs locaux de la ZI de Port-Jérôme et de la ZIP du Havre, et validé par le préfet. Il est organisé en 3 parties : un volet pédagogique, un volet relatif aux mesures de mise à l'abri et des fiches opérationnelles. Le règlement PPRT prévoit que chaque plan devra être validé par le préfet mais, dans les faits, ce n'est pas le cas.

INFORMATION

Information des entreprises en zones bleues

Le Code de l'environnement ne prévoyant pas d'information par l'autorité publique pour les PPRT approuvés avant octobre 2015, les entreprises situées en zones bleues n'ont pas été informées officiellement de leurs obligations. L'AEPJR a donc organisé une campagne pour recenser les acteurs économiques, ce qui nous le rappelons est un travail chronophage, et leur adresser un courrier signé par la préfète et le président de Caux Seine aggro. Il était accompagné d'un **dossier individualisé** comportant une cartographie de l'exposition aux aléas et le recueil de conseils pour l'élaboration du PMA-AE.

Information des entreprises en périmètre PPI

L'AEPJR cherche à préserver une logique de zone industrielle, au-delà du périmètre PPRT. Elle organise ainsi des réunions à destination de toutes les entreprises de cette zone et leur propose la même approche. Par exemple, elle incite tous les acteurs économiques à élaborer un PMA-AE dans la mesure où il peut fonctionner pour des tempêtes, inondations ou un accident de transport de matières dangereuses.

GESTION DE CRISE

En 2009, l'association a élaboré un plan de communication d'urgence (PCU). En cas d'accident au sein d'une entreprise Seveso seuil haut, celle-ci contacte en priorité ses riverains. Le PCU est un dispositif collectif qui **améliore la connaissance mutuelle** et qui informe au plus près, grâce à une liste de contacts d'urgence. Il s'insère dans une palette de moyens d'alerte, qui comporte également le réseau de sirènes d'alerte de la population.



FICHE EXPÉRIENCES

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI
ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



FOCUS

DES BINÔMES « SITES SEVESO SEUIL HAUT - ENTREPRISES RIVERAINES »

Partant du principe que la **connaissance mutuelle** entre sites Seveso et entreprises riveraines est la condition première pour établir des relations de confiance, l'AEJPR propose à ses adhérents de former des binômes. Sur la base du volontariat, ces binômes permettent aux sites Seveso et à leurs riverains directs d'approfondir des problématiques communes. Ces échanges fournissent un cadre propice pour travailler sur la formation, sur la transmission de l'alerte et mettre en place des protocoles dédiés.

LE SYSTÈME DE SIGNALISATION NUMÉRIQUE,
UN OUTIL POUR IDENTIFIER LES ENTREPRISES

Pour diffuser l'information aux acteurs économiques situés en zones bleues, l'AEPJR a dû organiser un recensement des entreprises et compléter les bases de données en effectuant des visites de sites. Ce travail s'est prolongé par d'autres débouchés. Caux Seine agglo a, en effet, utilisé ce référencement pour créer un système de signalisation *ad hoc* destiné à préciser l'adresse des entreprises. A titre expérimental, c'est le système numérique qui a été retenu. Il consiste à attribuer à chaque entrée de site de la ZI (entrée publique, entrée de secours, etc.) un numéro à 4 chiffres. Accompagné d'un jalonnement spécifique, il permet de guider les véhicules jusqu'à ces différentes entrées en s'affranchissant des noms de rue. Ce système n'est pas encore utilisé dans le cadre de la gestion de crise. À suivre.

BILAN

POINTS FORTS

- Une association d'industriels mobilisée depuis plus de 40 ans
- Des actions soutenues par des partenaires locaux
- Un périmètre d'intervention élargi aux entreprises en zone PPI, qui favorise le développement d'une culture de la sécurité
- Un cadre souple et peu contraignant, permettant de décliner une approche collective

PERSPECTIVES

- Un renforcement des synergies entre entreprises, au-delà du cadre de la sécurité
- La valorisation des PMA-AE auprès des entreprises situées dans le périmètre PPI
- L'identification d'un acteur pour assurer le contrôle des PMA-AE

CHIFFRES CLÉS

34

entreprises membres
de l'association
en mars 2019

4

réunions annuelles

61

entreprises, présentes
ou non dans le PPRT
et/ou le PPI, ont participé
à au moins une réunion de
présentation des PMA-AE



FICHE EXPÉRIENCES

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI
ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Un périmètre d'intervention ouvert aux entreprises de la zone industrielle, qui peut faciliter l'adhésion de nouvelles entreprises à l'association
- > Une bonne interconnaissance entre les acteurs locaux (industriels, collectivités, services de l'État et CCI), issue d'un travail partenarial initié il y a 40 ans
- > Un équilibre entre des temps d'échanges collectifs sur des thématiques communes et un accompagnement individualisé à la demande

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > La mobilisation des entreprises au-delà des réunions d'information prévues par le PPRT
- > Le renforcement de la connaissance mutuelle entre sites Seveso et entreprises riveraines, nécessaire au développement de relations de confiance

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Le recueil de conseils pour l'élaboration des PMA-AE
- > Le plan de communication d'urgence (PCU)

POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE PORT-JÉRÔME :
aepjr@cauxseine.fr

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier
et présenter des retours d'expériences
développés dans les territoires impactés
par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES